

## Compte-rendu du CNEA du 08/11/2017

FO était représentée par Michel Delmas pour FOEA, Sandrine Figuière pour le SNAIE-FO et Nicolas Gilot en tant qu'expert.

**En début de CNEA**, déclarations liminaires de FEP-CFDT/CGT Agri/CFTC/UNSA/SNETAP-FSU/FO/SGEN-CFDT.

Sur ces déclarations, le DGER a répondu et nous a donné des informations :

- **Crédits** : si le projet de budget 2018 avait été appliqué dans les mêmes conditions qu'à l'Education nationale, nous perdriions des moyens (car perte d'élèves).

Ces crédits supplémentaires obtenus serviront :

- à mieux doter les établissements
- à mieux aider les Centres avec emplois gagés qui en ont besoin
- à investir dans le numérique
- à améliorer la dotation pour les élèves en situation de handicap
- à améliorer la rémunération des personnels.

Remarque : le Privé négocie actuellement les protocoles (pour dotation) avec le DGER.

Le Directeur général parle ensuite de **l'Atelier 13 des Etats Généraux de l'Alimentation** qui amènera une réforme de l'apprentissage. Il nous rappelle que l'apprentissage et la formation continue sont deux piliers de nos établissements !

Il annonce avoir engagé la signature d'une convention avec l'Education Nationale pour mieux travailler sur nos métiers et mieux les faire connaître...(les relations entre les deux ministères sont bonnes).

Il annonce des signatures de **conventions entre les régions et le ministère**.

**Nous vous conseillons de suivre leur contenu et leur état d'avancement lors des instances régionales ou à toute autre occasion (Conseil d'Administration, audience...)**. Il s'agit de l'application d'une signature faite en juin 2016 entre le Ministre de l'Agriculture et le Président de l'ARF (Association des Régions de France) : voir La Lettre du SNERMA-FO n°2-2016 pages 34/35.

Outre les effectifs rentrée, le Directeur général s'est félicité de la signature prochaine d'une convention entre le MAA et M. Bernard Laporte, Président de la fédération de française de rugby, à Marcoussy.

Enfin, Monsieur le DGER, parlant de la négociation avec les organisations syndicales, ne veut pas que la DGER dessaisisse les DRAAF des questions qu'elles traitent en régions. Donc, si nous avons pris l'habitude de démarrer tout règlement de problèmes, de conflits... dans les régions, nous les portions ensuite à Paris s'ils ne trouvaient pas de solutions localement. Sera-t-il aussi facile de pratiquer ainsi à l'avenir ? En tout cas pour le sujet du tout numérique, passé en force dans la région Grand Est (position dictée par la Région et acceptée par le DRAAF), le Directeur général renvoie à la négociation locale ! Or les prérogatives pédagogiques restent du ressort de l'Etat !

**Point 0 (rajouté) : Point d'information sur le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants :**

Ce point passait le lendemain au CSE et n'a pas l'accord du Conseil d'Etat.

**Article 1** : il s'agit de mettre fin au tirage au sort d'accès à l'enseignement supérieur en le remplaçant par une vérification de la cohérence de la demande du candidat entre son projet, ses acquis ou ses compétences et les caractéristiques de la formation envisagée.

Ce tirage au sort ne concernait que certaines filières non sélectives d'accès à l'université.

Ainsi, l'Administration s'engage à faire une proposition à chaque candidat.

**Article 2** : ne porte pas de modifications de fond car on rajoute uniquement les séries et spécialités dans sa rédaction.

**Article 3** : face à des régimes de sécurité sociale hétérogènes, on supprimerait une cotisation pour la remplacer par le rattachement des étudiants au régime général de la Sécurité sociale.

**Article 4** : met en place une taxe de contribution pour financer l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Article 5 : rend législatif la possibilité de césure d'un an par étudiant.

De l'ensemble des interventions il est ressorti que l'orientation n'est pas une science exacte. Quel sera le recours de l'étudiant qui contestera la proposition ? Pourquoi séparer la réforme du bac (prévue) de ce projet. Comment seront financés les 2èmes profs principaux (la mesure en prévoit un 2ème). L'Etat n'avait pas mesuré en termes de moyens nécessaires l'impact de la réforme d'une classe d'âge à 80% du niveau Bac !

Déclaration FO : FO se voit et se doit d'être contre ce texte car c'est une sélection déguisée or l'université est ouverte à tous et doit se donner les moyens pour pouvoir accepter tous les candidats. De plus elle est attachée au Bac pro comme premier grade universitaire et au-delà aux diplômes nationaux.

Il est à déplorer une nouvelle fois les dysfonctionnements sur l'orientation des étudiants et d'autant plus à l'enseignement agricole méconnu des services d'orientation et dépourvu d'un service. Cela fait cruellement défaut.

Une fois de plus l'EA est le parent pauvre pour ne pas dire oublié car depuis juin c'est seulement aujourd'hui que ce texte est présenté au CNEA.

En conclusion, le rapporteur a rappelé que le projet ne remettait pas en cause l'accès à l'enseignement supérieur et qu'il était fait pour maximiser les chances de réussite du candidat.

Notre DG a dit souhaiter vouloir renforcer les liens entre notre enseignement technique et supérieur en disant entre autre que 3 500 places en BTS restaient libres cette année !

#### **1. Approbation du projet de PV du CNEA du 25 janvier, du 15 mars 2017 :**

Les deux PV sont adoptés après quelques modifications.

#### **2. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 mai 2016 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats de l'enseignement agricole :**

Retiré car l'arrêté sur lequel nous devons nous prononcer est le « frère jumeau » de celui de l'Education Nationale où il est bloqué pour l'instant.

#### **3. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 novembre 2016 portant approbation du projet stratégique national pour l'enseignement agricole et du schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole applicables pour les années 2016 à 2020 :**

*« Dans le cadre du plan relatif au développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole, il a été adopté, par le CNEA du 28 juin 2017, un additif au 6ème schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole applicables pour les années 2016 à 2020.*

*Cette approbation rend nécessaire la mise à jour du chapitre « 2.1*

*Enseigner, former et insérer » qui se trouve complété d'un paragraphe supplémentaire relatif à la nécessité d'accompagner dans l'enseignement agricole la pluriactivité et la bi-qualification notamment en zone de montagne. »*

FO a voté pour ce projet d'arrêté.

#### **4. Avis sur le projet d'arrêté fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à une des options du baccalauréat professionnel, spécialité « conduite et gestion de l'exploitation agricole » à la session 2018 peuvent se présenter à la session 2019 aux spécialités du baccalauréat professionnel créées par arrêtés du 27 février 2017 :**

Traditionnellement nous votons pour ce type de projet. Mais là nous nous sommes abstenus en raison de l'épreuve E5 qui est devenue une épreuve orale suite à la réforme (nous étions contre ce changement).

## 5. Point d'information sur le projet d'arrêté relatif à l'évaluation des compétences numériques à l'école, collège et lycée publics ou privés sous contrat.

« La formation et l'évaluation des compétences numériques des élèves en collège et lycée s'effectuent dans le cadre des enseignements, par référence aux objectifs de formation et au cadre de référence des compétences numériques prévu à l'article D. 312-14-1 du code de l'éducation.

Par exemple pour le cycle 4, elles s'inscrivent dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le projet d'arrêté est présenté pour information aux membres du CNEA, en regard des évolutions en termes de pratiques et d'évaluation des compétences numériques dans les classes de cycle 4 (quatrième et troisième de l'enseignement agricole et les classes de lycée, pour ce qui concerne l'enseignement agricole). »

## 6. Présentation du plan d'action pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole :

Le plan est disponible sur notre site. Nous attendons vos réactions pour les faire remonter auprès de l'Administration.

Dans cette attente, nous avons demandé des formations sérieuses pour les personnels avec l'élaboration pour le DNA, d'outils pédagogiques, ce qui ne semble pas acquis tant du côté du directeur général que de l'inspection. Nous avons également fait valoir que les lycées agricoles se trouvent souvent en zones où internet arrive difficilement. Il a aussi été abordé le cas de la région Grand Est qui a décidé, avec l'accord du DRAAF mais sans discussion avec les personnels et leurs représentants, de passer au tout numérique. Affaire à suivre (voir début de ce compte-rendu).

## 7. Information sur les effectifs élèves dans l'enseignement agricole à la rentrée 2017-2018 :

### Effectifs de l'enseignement technique agricole par affiliations et types de contrat aux rentrées 2016 et 2017 :

Effectifs du privé selon l'organisme d'affiliation		années scolaires		Evolutions	
		2016	2017	Effectifs	%
<b>Total Public</b>		<b>62 709</b>	<b>62 064</b>	<b>- 645</b>	<b>- 1,0%</b>
Privé	CNEAP	46 916	46 298	- 618	- 1,3%
	UNMFREO	48 276	47 023	- 1 253	- 2,6%
	UNREP	6 085	5 927	- 158	- 2,6%
	Sans affiliation (*)	355	224	- 131	- 36,9%
<b>Total Privé</b>		<b>101 632</b>	<b>99 472</b>	<b>- 2 160</b>	<b>- 2,1%</b>
<b>Total général</b>		<b>164 341</b>	<b>161 536</b>	<b>- 2 805</b>	<b>- 1,7%</b>
Effectifs du privé selon le type de contrat					
Privé	Temps Plein	51 331	50 507	- 824	- 1,6%
	Ry. Approprié	50 301	48 965	- 1 336	- 2,7%
<b>Total Privé</b>		<b>101 632</b>	<b>99 472</b>	<b>- 2 160</b>	<b>- 2,1%</b>

(\*) fermeture du LPAP de Coconi (Privé) à Mayotte avec reprise de l'ensemble de ses activités par l'EPN de Mayotte (Public)

Source: remontées officielles d'octobre hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna en scolarité décalée hors Dima - (DeciEA pour 2016 et Scolagri pour 2017).

Nota : pour 2017 les chiffres présentés le sont avant correction statistique des élèves en doublons (pour mémoire l'opération de correction statistique des doublons a concerné 42 élèves en 2016 et portera sur une soixantaine d'élèves en 2017).

### Effectifs de l'enseignement technique agricole par cycles et par filières aux rentrées 2016 et 2017 :

Remontées officielles hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna		années scolaires		Evolutions	
		2016	2017	Effectifs	%
1er cycle	Classe de 4ème de l'EA	9 598	9 367	- 231	- 2,4%
	Classe de 3ème de l'EA	17 385	16 663	- 722	- 4,2%
<b>Total 1er cycle</b>		<b>26 983</b>	<b>26 030</b>	<b>- 953</b>	<b>- 3,5%</b>
2ème cycle général et technologique	Cycle détermination lycée	8 881	8 528	- 353	- 4,0%
	Bac S	4 220	4 275	55	1,3%

	Bac Techno	11 291	11 562	271	2,4%
<b>Total 2ème cycle général et technologique</b>		<b>24 392</b>	<b>24 365</b>	<b>- 27</b>	<b>- 0,1%</b>
2ème cycle professionnel	Seconde Pro	27 567	26 668	- 899	- 3,3%
	CAPA, CAP	13 972	13 724	- 248	- 1,8%
	Bac Pro, Bta	50 640	50 503	- 137	- 0,3%
<b>Total 2ème cycle professionnel</b>		<b>92 179</b>	<b>90 895</b>	<b>- 1 284</b>	<b>- 1,4%</b>
1er cycle enseignement supérieur	BTSA, BTS	20 142	19 595	- 547	- 2,7%
	1er cycle supérieur	645	651	6	0,9%
<b>Total 1er cycle enseignement supérieur</b>		<b>20 787</b>	<b>20 246</b>	<b>- 541</b>	<b>- 2,6%</b>
<b>Total général</b>		<b>164 341</b>	<b>161 536</b>	<b>- 2 805</b>	<b>- 1,7%</b>

Si l'enseignement agricole dans son ensemble perd 2 805 élèves (- 1,7%) le Privé perd - 2 160 élèves (- 2,1%), le Public perd - 645 élèves (- 1%).

Le Privé perd plus (-1,8%) que le Public (-0,5%) en filière pro.

En filière technique, c'est l'inverse : -0,8% pour le Public alors que le Privé gagne 1,9%.

Mais les effectifs entre les deux composantes ne sont pas les mêmes ce qui doit donner une lecture et interprétation toutes relatives à ces chiffres.

Dans le cycle collège (4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>), le Privé perd (- 3,9%) alors que le Public gagne 0,4%. Au vu des effectifs collège, pratiquement dix fois plus importants dans le Privé, la comparaison n'a pas de valeur très significative, d'autant que le Public s'évertue à fermer ces classes, ce que FO combat !

Enfin, la baisse des effectifs en collège est moindre à l'Education Nationale qu'à l'Agriculture. Malgré la baisse la moyenne d'élèves par classe reste stable : 21,4 élèves.

Enfin, en BTSA, le Public ne perd qu'1% alors que le Privé perd 2,1%. Au total le DGER annonce 5 000 places libres dans l'enseignement agricole.

Consulter notre site [www.foenseignementagricole](http://www.foenseignementagricole) pour l'intégralité des tableaux des effectifs : par classes, par sections aux rentrées 2013 à 2017, par genre aux rentrées 2016 et 2017 et nombre d'élèves par classes, cycles et filières de 2013 à 2017.

### **8. Point d'information relatif à l'avancement du plan d'action « Développer les pratiques sportives dans l'enseignement agricole » :**

Ce sont 18 actions qui sont lancées. La nature de ces actions et le calendrier nous ont été présentés dans un tableau récapitulatif que nous tenons à votre disposition.

L'enseignement agricole c'est :

140 sections sportives

104 établissements concernés (dont 17 privés)

Une section sur deux concerne le sport collectif : rugby, foot, hand.

Les organisations syndicales ont demandé à ce que l'Etat finance tous les emplois liés aux sections.

Les élèves ont quant à eux demandé à ce que les élèves ou étudiants en situation de handicap puissent rejoindre les sections sportives.

### **9. Questions diverses.**

Infos apportées par la DGER : Un groupe de travail se réunira le 22 novembre sur l'épreuve de contrôle du Bac Pro et l'épreuve de rattrapage du Bac Techno.

Un autre groupe de travail se réunira en janvier sur les stages et les accidents (nombreux en ce début d'année scolaire).

Une organisation syndicale a demandé à ce qu'un groupe de travail aborde le problème de l'apprentissage (qui sera abordé par ailleurs dans le cadre de la suite des Etats Généraux de l'Alimentation), du carnet du maître de stage, des conventions des séances d'observation, ...

Un autre groupe de travail est prévu sur les ALESA (Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis).

Enfin, à la demande d'une organisation syndicale, l'Administration accepte de revoir le règlement intérieur de l'instance CNEA.

**Vous pouvez d'ores et déjà nous signaler votre intérêt pour ces groupes de travail. Nous reviendrons vers vous au moment de leur mise en place.**

*M. Delmas*